Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_68-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 32
Absents représentés : 1

Date de la convocation : 3 mars 2026
Date d'affichage : 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Social et Culturel Commun salle de l'Auditorium "1 rue Albert Camus" Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon, M. Rault, M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, M. Sourdin Jean Frédéric, Mme Chataignier, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléants présents sans voix délibérante : M. Jobert, Mme Tison,

Absente excusée avec pouvoir : Mme Machard représentée par M. Houdus

Absents Excusés : M. Dubreil-Jardin, Mme Balusson

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, Mme Gobé, M. Germain,

Mme Paule PERRIN est désignée secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_68_020_4.2 : Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent – Poste de chargé(e) de communication – Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président délégué aux ressources humaines, informe que la chargée de communication de Couesnon Marches de Bretagne a été recruté au sein d'une autre collectivité.
Il s'avère nécessaire d'assurer la continuité du service public et des missions de communication institutionnelle de la collectivité et par conséquent d'ouvrir un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Dans l'hypothèse où la procédure de recrutement d'un fonctionnaire s'avérerait infructueuse, Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines propose le recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent afin d'assurer la continuité des services, il convient d'anticiper cette éventualité ;

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu l'article L 332-8-2° du Code Général de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_68-DE

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines, propose au conseil communautaire :

- **D'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à compter du 1er avril 2026 ;**

- **De préciser qu'en cas de procédure de recrutement déclarée infructueuse en l'absence de candidature d'un fonctionnaire, de l'autoriser à recruter un agent contractuel sur emploi permanent, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique pour une durée au plus de trois ans ;**

- **De préciser que l'agent recruté, qu'il soit fonctionnaire ou contractuel, sera rémunéré par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, en tenant compte de son expérience et de son profil.**

- **De lui attribuer le régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, conformément au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).**

Vu l'exposé de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charge des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, avec 1 voix contre et 32 voix pour, valide la proposition de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charge des ressources humaines, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT

